

abondent, mais elles étaient inédites. Nous allons les citer, d'après le dossier même conservé aux Archives des Indes à Séville.

Quand Cabot revint de la Plata, on lui fit immédiatement son procès. C'est dans l'enquête du 2 novembre 1530 que furent recueillis les témoignages relatifs à l'accusation d'avoir fait preuve d'incapacité en choisissant une route qui ne pouvait manquer de le conduire dans la région des vents et des courants contraires et de le rejeter loin de sa véritable voie.

La question posée par le fiscal aux témoins, est, en résumé, la suivante :

« Le témoin sait-il si c'est par suite de la navigation et du commandement défectueux de Cabot, pour avoir dans le parage des îles du Cap Vert changé d'un quart, qu'on fut porté au cap Saint-Augustin, et qu'ainsi Sébastien Cabot contrevint à la volonté et aux ordres de Sa Majesté? »

C'est-à-dire qu'il alla au Brésil et à la Plata au lieu de se rendre dans l'Océan équinoxial, en quête des îles à épices : but unique de l'expédition.

Les neuf témoins déposèrent tous affirmativement. De ces témoignages nous ne reproduirons que les plus circonstanciés :

« Hernando Calderon, le trésorier de la flotte, déclare que ce qu'il sait c'est qu'étant dans le parage en question, Sébastien Cabot donna l'ordre de changer la route, un quart, à ce qu'il eroit, et qu'il vit que de là on atterrit à Pernambuco; mais il ne sait si c'est à cause du changement de route? »

« Maître Jean, chirurgien (et l'un des propres témoins de Cabot), déclare savoir que Sébastien Cabot fit changer d'un quart après qu'on eut quitté l'île de Palma, parce qu'il l'a entendu dire par les gens de l'équipage. Il ne sait néanmoins dans quel but, ne possédant pas de connaissances nautiques. Il a aussi ouï dire que c'est à cause d'avoir fait le dit changement d'un quart qu'ils avaient atterri à la côte du Brésil? »

Diego Garcia de Celis, jeune gentilhomme embarqué comme passager, à la recommandation de Charles-Quint, qui, à son retour, le pourvut d'une magistrature importante au Guatémala, fit la déposition suivante :

« Je déclare avoir entendu dire à Maître Pedro, le chirurgien, que le jour même où Sébastien Cabot fit changer d'un quart, il entendit Mignel de Rodas, pilote major de la flotte, exprimer l'opinion que jamais l'on ne pourrait accomplir ce voyage, et qu'à sa connaissance ledit pilote fut très affecté? »